

« *La vie avant le profit* »

Mémoire

sur

Projet d'expansion du réseau de transport en Minganie
Raccordement du complexe de la Romaine

Présenté à la commission du

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

par

Le Conseil d'établissement

de

l'école Saint-François-d'Assise

de

Longue-Pointe-de-Mingan

885 rue du Roi

Longue-Pointe-de-Mingan Qc, G0G 1V0

418-949-2092

Mai 2010

Le conseil d'établissement (C.E) est constitué de parents et d'enseignants qui représentent l'intérêt des élèves et agissent pour s'assurer de leur bien-être. Le conseil d'établissement de l'école Saint-François-d'Assise à Longue-Pointe-de-Mingan s'intéresse au projet de raccordement du complexe hydroélectrique de la rivière Romaine en ce qui a trait à la sécurité routière aux abords de l'école et le long de la route 138 au sein du village.

Le C.E comprend que la construction des lignes de transport nécessitera l'utilisation de la route 138 pour tous les transports nécessaires, augmentant ainsi le trafic routier et le trafic lourd et hors-norme. L'augmentation du trafic routier de ce projet vient s'ajouter à l'augmentation conséquente et inquiétante du trafic engendré par le Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine.

Le C.E avait déjà manifesté son inquiétude pour le projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Romaine par le biais d'un mémoire et il a depuis fait valoir son insatisfaction et sa crainte grandissante par lettre adressée entre autres, au Ministère des Transports, à Hydro-Québec et à la Sûreté du Québec.

Le trafic routier a augmenté de façon drastique au sein du village notamment en ce qui concerne le transport lourd et hors-norme. Le projet dont il est question viendra accentuer cette problématique alors qu'aucune mesure d'atténuation n'a été instaurée. Aucune révision de l'ampleur des impacts n'a été effectuée et aucun ajustement de la situation ne s'est concrétisé sur le terrain.

L'école Saint-François d'Assise se situe sur les bords de la route 138 et l'entrée du gymnase donne directement sur la route. Juste en face de l'école se situent les infrastructures municipales, sportives, culturelles et la bibliothèque. Cette zone représente donc le cœur socio-éducatif du village et est donc à ce titre très fréquentée par les enfants.

Les bas-côtés ne sont pas adaptés pour permettre aux enfants d'accéder à l'école par la route 138 de façon sécuritaire. Que ce soit à pied ou à vélo, aucune mesure n'a été prise pour améliorer la signalisation, la visibilité et la sécurité des enfants. Le C.E avait déjà mentionné dans le précédent mémoire que la limite de vitesse est peu respectée. Or, depuis un an que le projet d'aménagement du complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine est commencé, le conseil d'établissement a pu constater qu'elle ne l'était pas plus et qu'au contraire, les véhicules lourds passaient très rapidement dans le village.

Le conseil d'établissement ne peut envisager que la circulation augmente et que les conditions s'aggravent sans que les responsables mettent en place des mesures adaptées et durables pour sécuriser les enfants et changer drastiquement et durablement le comportement irresponsable des conducteurs dans le village.

Hydro-Québec DOIT assumer les impacts négatifs de son projet et de ce fait ne peut mettre en branle un nouveau projet SANS que les mesures de sécurité des enfants soient instaurées.

Sous la maxime « **la vie avant le profit** », le C.E veut que les mesures d'atténuation suivantes soient mises en place par le Ministère des Transports :

- Amélioration de la signalisation de la zone scolaire sur la route 138
- Installation d'une traverse piétonne au niveau du gymnase
- Installation de feux clignotant de part et d'autre du gymnase pour inciter les conducteurs à être plus vigilants
- Réalisation d'accotements asphaltés sécuritaires tout le long de la route 138 à Longue-Pointe-de-Mingan afin de faciliter la circulation sécuritaire des enfants à pied et à vélo.
- Installations de photo-radars à l'entrée des villages pour assurer le respect des limites de vitesse de façon durable; la présence policière étant temporaire, ne garantissant pas le changement de comportement des automobilistes à long terme.

Le conseil d'établissement pense que **la vie humaine** doit être au cœur de tout développement économique et que le **principe de précaution** doit être impérativement mis de l'avant dans les deux projets.

Il semble que la sécurité au sein d'un chantier est prise très au sérieux alors qu'en dehors du chantier, elle est reléguée au second plan. Le C.E ne devrait pas avoir à se battre pour assurer la sécurité des enfants aux abords de leur école!

Le conseil d'établissement espère ENCORE que le promoteur reconnaisse les impacts de ses deux projets indissociables qui vont cumulés leurs effets négatifs sur la vie des enfants et qu'il instaure ENFIN et le plus rapidement possible, les mesures nécessaires à la sécurité des enfants avec le ou les ministères concernés.